

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de dix-neuf sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/2018

Conseillers en exercice : 29 – présents : 19 – votants : 25

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - Mme ANDRIEUX Gaële-M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEAUX Catherine - M. PONS Frank
Mme RONDREUX Monique- M. BASTIER Dominique – M. MARTIN Patrice – Mme GUILLON-COTTARD Céline –M. TEILLET Daniel - Mme DEPIS Séverine –M. BUGEAUD Alain – M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel - Mme LAGORCE Joëlle - Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. LEGER Bernard donne procuration à Mme MARTY Elisabeth

M. MARTIN Jean Bernard donne procuration à M. Frank PONS

Mme BOIGIBAULT Viviane donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

M. FELIS Nicolas donne procuration à M. BASTIER Dominique

Mme DAVID Emilie donne procuration à Mme HIVERT Martine

Mme BOISSEL Claudine donne procuration à M. BENOIST Daniel

Excusés : M. LAFORET Louis Marie – M. DE SOUSA David – M. FABRY Laurent –
Mme DESCHAMPS Nathalie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. MARTIN Patrice est nommé secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 2 JUILLET 2018**

Page 6, il faut noter « Leybarterie » à la place de « Leybardie ».

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des droits de place

Mme le Maire en profite pour répondre à la première question du groupe de l'opposition sur la demande d'explications concernant le manque de recettes lié aux paiements des places du marché.

Mme le Maire explique que M. DE VENCAY, percepteur a vérifié les recettes. Il a relevé des manquements importants et graves. Aussi, il a demandé que la régie marché soit retirée à Romain Guiraud. C'est pour cette raison qu'un nouveau régisseur titulaire et un nouveau régisseur suppléant ont été nommés.

Daniel BENOIST demande ce que Mme le Maire entend par manquement.

Mme le Maire précise que la régie n'était pas tenue correctement. Le percepteur a relevé un désordre important ; des chèques et de l'espèce non comptés. Il a retrouvé des recettes dans le véhicule non fermé. Aussi il a été décidé de lui retirer son agrément de régisseur.

Michel QUEILLE demande si l'enregistrement du paiement du marché se faisait avec la machine.

Mme le Maire confirme et précise qu'un investissement a été fait dans une machine pour l'encaissement des droits de place.

Michel QUEILLE demande si la somme a été retrouvée.

Mme le Maire demande ce qu'il entend par « la somme a été retrouvée ».

Michel QUEILLE explique qu'il avait été trouvé qu'il y avait une baisse des recettes non expliquée.

Mme le Maire explique que sur le compte administratif 2017, la somme n'a pas été retrouvée. Le percepteur a contrôlé la régie de 2017. Il lui a demandé à plusieurs reprises les recettes qui n'étaient pas portées en temps et en heure à la perception. Aussi, il a fait un contrôle. Il en a profité pour vérifier toutes les régies, seulement celle-ci comportait des désordres importants.

Michel QUEILLE demande si on parle bien de la même chose concernant le compte administratif 2017.

Mme le Maire précise que le manquement de 2017 n'a pas été retrouvé. En revanche, M. De Vencay a vérifié les dernières recettes celles de 2018 et non celles de 2017 comme dit précédemment.

Daniel BENOIST demande comment expliquer la baisse des recettes 2017.

Mme le Maire dit simplement qu'il n'a pas été retrouvé les recettes de 2017.

Martine HIVERT rajoute : « si il y avait des recettes ... »

Daniel BENOIST demande quelle analyse est faite finalement de cette baisse.

Martine HIVERT pense qu'il faut laisser passer 2018 afin de comparer les recettes de 2017 et 2018.

Monique RONDREUX explique que pour toutes les recettes qu'il encaissait, il était obligé de donner un ticket, il y a donc une preuve avec la machine.

Daniel BENOIST précise que c'est le cas sauf éventuellement si la personne chargée de l'encaissement à un certain moment passe et oublie de faire l'encaissement.

Martine HIVERT dit : « ça c'est vous qui le dites. »

Mme le Maire souligne que c'est un gros manque à gagner, surtout que 2017 était l'année de la félibrée et il y avait énormément de commerçants non sédentaires.

Daniel BENOIST souhaite savoir comment cela se passe sur le marché. Car il explique que pour les vide-greniers par exemple lors de l'encaissement certaines personnes vous demandent de repasser prétextant qu'elles n'ont pas ce qu'il faut. Si vous ne repassez pas, elles ne viennent pas vous relancer.

Monique RONDREUX répond qu'il ne faut pas généraliser. Sur le marché il y a 2 catégories de marchands non sédentaires. Il y a ceux qui payent à chaque présence et ceux qui payent au trimestre donc il n'encaisse pas forcément tout le monde chaque jeudi. Ceux qui payent au trimestre, il les encaisse dans le mois qui suit le trimestre. Par exemple au mois d'avril, il encaisse les mois de janvier, février et mars.

Mme le Maire souligne qu'on ne peut pas porter d'accusations.

Daniel BENOIST précise que, lors de la présentation du compte administratif, des sous-entendus planaient.

Mme le Maire rétorque qu'il n'y a pas eu de sous-entendus. Ce qui est très étonnant, c'est que depuis 2014 toutes les recettes étaient en hausse. C'est seulement en 2017 qu'est apparue une baisse d'environ 5.000 €. M. De Vencay a retrouvé dans son bureau des chèques, je ne pense pas du tout qu'il y ait eu malhonnêteté.

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Vol dans les locaux de la bibliothèque :

Martine HIVERT présente le dossier :

Un vol a eu lieu à la bibliothèque en date du 18 juin 2018, les ordinateurs, du mobilier ainsi que la caisse de la régie de recettes ont été dérobés.

La somme de 89,50 € en numéraire constatée dans la régie est donc manquante et engage la responsabilité du régisseur titulaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur la demande de remise gracieuse du régisseur afin de l'exonérer de l'obligation de reverser la somme dérobée.

Mme le Maire précise que cette régie a été contrôlée. Tout est parfaitement bien tenu.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

1.2 – Location d'un bâtiment zone de la Serve :

Présentation par Martine HIVERT :

La commune est toujours propriétaire du bâtiment cadastré AI n° 264 au lieudit la Serve, loué jusqu'en 2016 au « Pavillon de la marée ». La société Picandine souhaite louer ce bâtiment pour du stockage de matériel.

Celui-ci a été mis à disposition de la C.C.I.V.S. compte tenu du transfert du budget annexe « Activités commerciales » mais la loi, s'appuyant sur le respect des droits patrimoniaux de la commune stipule que c'est la commune qui encaisse le prix de la location ou de la vente. Toutefois, la C.C.I.V.S a un droit de regard sur les opérations patrimoniales, aussi le Président a donné son accord sur cette location. En fin d'exercice comptable, la commune reversera à la C.C.I.V.S la totalité des loyers encaissés.

Le bail proposé est un bail commercial avec une clause de résiliation dans le cas où le bâtiment serait vendu.

Le prix de la location proposé est de 450 € TTC mensuel.

Daniel BENOIST demande si, en fonction de la dernière phrase, on peut supposer une vente du bâtiment.

Mme le Maire répond que c'est une hypothèse mais il reste un crédit important de 97.000 € à rembourser avant de le vendre. C'est compliqué car personne ne voudra payer ce prix-là.

Michel QUEILLE demande s'il a été fait une estimation des domaines.

Mme le Maire répond par la négative, mais le but étant quand on a un emprunt de vendre le montant du crédit restant.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

1.3 – Modification du tableau des effectifs :

Présentation par Catherine ROUSSEAU :

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service NTIC. Il est proposé la modification suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/11/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/11/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
 -
- Avis favorable du CT réuni ce 20 septembre 2018.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Madame le Maire tient à féliciter Stéphane qui a réussi cet examen. Elle trouve que les agents inscrits à des examens ont eu des bons résultats. C'est vraiment encourageant et cela mérite d'être souligné.

II - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

2.1 – Convention avec le SDE 24 pour l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique sur le parking de la gare

Frank PONS présente le dossier :

Vu la nécessité, dans une logique multimodale, de promouvoir et favoriser l'usage du vélo et notamment, du vélo à assistance électrique.

Il est proposé d'installer une borne de recharge pour vélos à assistance électrique et d'en confier l'installation et la maintenance au SDE 24 par la signature de la convention en annexe.

Chaque borne peut recharger 4 batteries de vélos à assistance électrique et 8 smartphones. La borne nécessite un branchement électrique « tarif bleu » à partir d'un comptage mairie.

Le coût de l'investissement est estimé à environ 8.000 € HT dont 20% d'autofinancement. La participation du SDE est de 50% et celle des autres partenaires de 30%.

Une participation de la CCIIVS de 29 € par mois pour la maintenance est demandée par borne.

Daniel BENOIST demande qui sont les autres partenaires.

Frank PONS précise que ce sont l'ADEME et la CCIVS.

Michel QUEILLE demande si on a une idée du parc existant pour les vélos électriques.

Frank PONS répond que c'est tout nouveau. C'est une politique globale au niveau de l'Etat.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.2 – Travaux éclairage public – « Place du Général de Gaulle »

Présentation par Frank PONS :

Une étude a été demandée auprès du SDE pour les travaux d'éclairage public compte tenu de l'aménagement de la place du Général de Gaulle . L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 28.283,31 € HT soit 33.939,97 € TTC.

S'agissant de travaux « création d'équipements solution LED », le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 30 % de la dépense nette HT soit 8.484,99 €.

Le conseil municipal doit donner mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux susvisés.

Daniel BENOIST souhaite qu'on leur rappelle les différentes possibilités de la commune au niveau des financements d'éclairage public. Il demande si c'est obligé de passer par le SDE ou s'il n'est pas possible de passer en direct avec une entreprise. Dans cette situation, on est obligé de donner mandat ce qui veut dire peut être qu'il y aurait d'autres possibilités ?

Frank PONS répond qu'on est obligé de passer par le syndicat c'est lui qui a compétence sur la commune.

Michel QUEILLE indique qu'il y a eu un transfert de compétence en matière d'éclairage public des communes vers le syndicat d'électrification.

Mme le Maire précise que le SDE finance une partie et se demande si on n'est pas lié avec l'emprunt que la commune a contracté il y a un certain temps auprès du SDE.

Daniel BENOIST stipule qu'il y a plusieurs emprunts en cours à taux 0.

Isabelle BONNET explique que maintenant la commune paye la totalité quand les travaux sont terminés, avant c'était un emprunt qui était remboursé sur 10 ans.

Daniel BENOIST rétorque que cela a changé, si le paiement se fait maintenant en une fois ; si ce n'est plus étalé.

Mme le Maire précise que tout a été globalisé, il n'y a qu'un seul emprunt.

Daniel BENOIST explique que sur le dernier compte administratif, ces emprunts ressortent encore séparés ce n'est pas encore globalisé. Et demande quel est le financement mis en place par la commune si le règlement doit se faire en une seule fois.

Mme le Maire déclare qu'il y a une partie qui a été budgétisée en investissement mais pense qu'il va être nécessaire de faire une décision modificative pour pouvoir payer la totalité car au départ le montant n'était pas aussi important.

Daniel BENOIST demande si c'était prévu dans les opérations d'investissement ?

Mme le Maire explique que la gare n'était pas prévue au départ mais que la compétence éclairage public étant une compétence communale et non intercommunale, ces travaux sont donc à la charge de la commune.

Daniel BENOIST répond : « on n'a pas le choix si je comprends bien. »

Mme le Maire indique que cela a été vu en commission, il est essayé de faire à moindre coût. Il est prévu des mâts « aiguille » ce qui permet d'économiser énormément puisque ce sont des mâts avec plusieurs spots directionnels et l'avantage dans ce secteur est l'éclairage de la route qui éclaire également un peu le parking de la gare.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Mme le Maire souhaite revenir sur les travaux de la gare ; et préciser que les terrains de la SNCF sont en cours d'achat par la commune, aussi la SNCF a imposé qu'ils soient clôturés le long de la voie ferrée, la commune a pris en charge la réalisation de la clôture.

Frank PONS explique que c'est la parcelle de terrain du côté de l'avenue Clémenceau derrière l'AASE.

Daniel BENOIST demande si cela a été réalisé.

Frank PONS confirme.

Mme le Maire explique que tout a été fait en même temps. Le fait qu'il y ait cette clôture de sécurité le long de la voie a permis de retirer la barrière en ciment. Cela fait beaucoup plus net.

Michel QUEILLE demande si cela ne pouvait pas entrer dans le cadre des travaux de la CCIVS.

Mme le Maire répond par la négative.

2.3 – Nomination du square sur la place du Général de Gaulle :

Frank PONS fait la présentation :

La place du Général de Gaulle a été entièrement réaménagée avec notamment la création d'un square sur une partie de celle-ci.

Il est prévu de donner un nom à ce square, cette question a été étudiée lors des commissions culture et technique réunies en date du 13 septembre 2018.

Mme le Maire précise que l'idée est de donner le nom de la commune d'Annone-Veneto au square. C'est un acte symbolique afin de sceller le jumelage avec cette ville d'Italie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.4 – Cession d'une partie de parcelle de terrain au lieu dit La Bassonnie :

Présentation par Frank PONS :

Afin d'élargir le chemin rural et permettre l'écoulement des eaux pluviales du village de la Bassonnie , la « SCI la Bassonnie » représentée par Monsieur COHEN, propose de céder pour l'euro symbolique une bande de terrain sur la parcelle AO 94 au profit de la commune. La superficie déterminée est de 2a 66ca. Un document d'arpentage correspondant a été réalisé. Il est proposé de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître Barnérias, notaire à Périgueux.

Frank PONS rappelle l'historique : Cette opération est nécessaire du fait de travaux effectués par la commune en 2012 et 2013 qui ont obstrué l'évacuation des eaux pluviales, celles-ci partant directement dans un terrain privé. Compte tenu du litige, il a été décidé avec le propriétaire que la commune récupère cette bande de terrain et entretienne le fossé afin de limiter tout risque d'inondation.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.5 – Travaux d'éclairage public : Aménagement parking gare et abords :

Présentation par Frank PONS :

Les travaux d'aménagement de la gare sont achevés au niveau de la voirie. Toutefois, l'éclairage public reste à la charge de la commune de Saint-Astier.

Le SDE 24 sollicité pour l'étude, a estimé le montant des travaux à 70.791,51 € HT soit 84.949,81 € TTC.

S'agissant de travaux « création d'équipements solution LED », le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 30 % de la dépense nette HT soit 21.237,45 €. Le conseil municipal doit donner son accord au SDE 24 pour l'approbation de ce projet.

Daniel BENOIST trouve que cela est cher, et trouve dommage qu'on ne puisse pas faire comme les autres marchés, comparer les propositions. On est censé faire confiance au SDE car on est adhérent, on suppose qu'il négocie dans les meilleures conditions.

Mme le Maire déclare qu'il y a quand même un service de grande qualité de la part du SDE.

Michel QUEILLE précise que le prix comprend tous les travaux, les conseils, le service et rajoute que le SDE groupe ses commandes et donc négocie les prix qui sont différents de ceux qu'une commune pourrait avoir si elle faisait une consultation seule.

Mme le Maire indique que pour faire une consultation seule, il faut avoir des techniciens qui vous conseillent ; là c'est du « clé en main ».

Frank PONS précise que choisir du LED augmente le coût, supérieur à un éclairage normal à incandescence.

Daniel BENOIST suppose que le SDE pour des dossiers de la sorte fait les démarches nécessaires aux demandes d'aides pour le compte de la commune ; puisque il y a une demande d'aide à l'ADEME.

Frank PONS confirme que l'ADEME est un des partenaires.

Daniel BENOIST rétorque qu'ils sont alors sollicités pour chaque opération.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.6 – Dénomination « Allée du Puy Saint-Astier »

Présentation par Frank PONS :

Il est proposé de renommer le Chemin de la Pinède en « Allée du Puy Saint-Astier. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Frank PONS précise qu'il s'agit de la route qui monte au château Puy St Astier dès qu'on quitte la D3 au niveau de Brouillaud – la combette.

Daniel BENOIST suppose que c'est suite à la demande d'un habitant.

Frank PONS confirme.

2.7 – Marché des décors lumineux pour les années 2018-2019-2020

Une consultation a été lancée le 10 juillet 2018 pour la location et la pose de décors lumineux pour les illuminations de Noël de la ville de Saint-Astier pour les années 2018 – 2019 – 2020.

Une seule offre a été reçue de l'entreprise LEBLANC (72000 LE MANS) pour un montant de 17.866,92 € TTC. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation lors des commissions culture et technique tenues en date du 13 septembre 2018.

Daniel BENOIST demande si le tarif sera maintenu sur les 3 années.

Frank PONS confirme c'est triennal.

Daniel BENOIST demande s'il n'y a pas de clause d'indexation d'une année sur l'autre.

Frank PONS confirme que c'est un tarif fixe.

Daniel BENOIST demande comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'autres entreprises qui répondent.

Johnny VILAIN pense qu'ils se mettent d'accord entre eux et ne se font pas de concurrence.

Daniel BENOIST demande si l'offre paraît sur le site de la commune ?

Johnny VILAIN précise que la dernière fois il y avait eu plus de réponses (4 ou 5) mais pense que lorsqu'il y a une entreprise importante connue comme « Leblanc » implantée dans une ville, les autres ne candidatent pas.

Michel QUEILLE précise que bien souvent c'est une entreprise locale, là ce n'est pas le cas pour l'entreprise « Leblanc. »

Mme le Maire souligne qu'il n'y a pas d'entreprise locale spécialisée.

Michel QUEILLE rappelle qu'il y a l'entreprise « Brézac ».

Mme le Maire souligne que l'entreprise Brézac est spécialisée en feux d'artifices.

Johnny VILAIN précise qu'ils font aussi les décors lumineux mais la dernière fois ils n'avaient pas répondu.

Michel QUEILLE rajoute qu'il y a également la société « ADN » à Monfaucon qui d'ailleurs cite la ville de Saint-Astier comme un de ses clients.

Mme le Maire précise qu'il doit s'agir de ST ASTIER dans le 47.

Michel QUEILLE répond que ce n'est pas spécifié effectivement ; et demande si c'est la poursuite avec l'entreprise qui avait déjà le marché.

Johnny VILAIN confirme.

Daniel BENOIST demande de quel montant était le marché précédent.

Johnny VILAIN répond qu'il était de 18.000 € et précise qu'ils laissent à la commune les anciens décors.

Daniel BENOIST souligne qu'il y aura donc des décorations supplémentaires.

Johnny VILAIN confirme. Ils vont les tester afin de voir si elles fonctionnent. Cela permettra ainsi d'élargir le périmètre, d'aller plus loin. L'idée étant que le centre-ville soit vraiment décoré afin que les gens viennent s'y promener et consommer.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

- **Questions diverses de l'opposition :**

- 1- Qu'en est-il de l'analyse du manque de recettes liées aux paiements des places de marché ?

La question a été évoquée en début de séance.

-2- Comment a été géré l'enlèvement des déchets verts suite aux nombreuses demandes faites à la mairie.

Michel QUEILLE rappelle que cela avait été évoqué en conseil municipal. Il avait été annoncé environ 80 demandes.

Frank PONS explique qu'il s'agissait de 80 inscrits les années précédentes.

Mme le Maire précise qu'aujourd'hui il n'y a pas 80 personnes qui demandent. Les services techniques regardent actuellement comment cela se passe ailleurs. On va essayer de mettre en place avec les services techniques un ramassage des déchets verts afin de rendre service aux personnes âgées ou ayant des problèmes de santé et demande si l'opposition a des idées.

Michel QUEILLE demande sur quels critères ?

Mme le Maire répond que cela sera étudié avec le CCAS.

- 3- Absence de police municipale depuis plusieurs mois, cette situation peut-elle perdurer ? , et comment est assurée la sécurité au niveau des écoles ?

Madame le Maire précise que ce n'est pas un policier municipal mais un ASVP et que celui-ci est en arrêt maladie depuis le 20 juin. Il a sollicité des renseignements auprès du service des ressources humaines pour monter un dossier longue-maladie.

Frank PONS explique que la sécurité dans les écoles est assurée par les agents des services techniques (pour les différents travaux : électricité, gaz...). Par contre la question posée est sûrement pour les entrées et sorties des écoles et dans ce cas, c'est la sûreté. Pour cela, il y a actuellement M. POMIROL qui assure les entrées au niveau de Mounet Sully, et de la maternelle. Au niveau national, il faut savoir qu'il y a eu la mise en place par l'éducation nationale d'un plan particulier de mise en sûreté lié au risque. Il s'avère que cette mesure est gérée par le chef d'établissement que ce soit dans les écoles, les collèges et les lycées ; il doit mettre en place ce plan de sûreté qui peut être assuré par les enseignants, les surveillants ...

Michel QUEILLE précise que cette mesure est interne à l'établissement mais pas sur le domaine public.

Frank PONS indique que c'est aux entrées du portail. Par un filtrage par exemple ils peuvent interdire toute pénétration de personnes extérieures. Cela fait partie du plan de prévention.

Daniel BENOIST souligne qu'au niveau du collège il avait été évoqué la complexité par rapport à la circulation des véhicules qui avaient tendance à aller vers le fond. Aussi le parking du fond est interdit, Il semblerait que le matin et le soir ce soit compliqué, il y a des files de voitures et ça bouchonne.

Gaële ANDRIEUX explique que le petit parking sur la gauche est en zone bleue aussi les enseignants sont supposés ne pas s'y garer. Seuls les enseignants et le personnel sont autorisés à se garer sur le grand parking.

Daniel BENOIST demande si les parents ne peuvent toujours pas accéder au rond-point du fond.

Gaële ANDRIEUX indique qu'au début lorsqu'il a été construit cela devait être autorisé pour les parents mais ce sont les pompiers qui ont interdit aux parents d'accéder à ce grand parking malgré sa surface. Ce n'est pas une décision de la commune. A une époque il y avait plus personne sur ce parking, tous les enseignants étaient garés sur le petit parking aussi les parents n'avaient aucune possibilité de se garer. Il a été demandé aux enseignants, compte tenu de leurs horaires un peu décalés par rapport à ceux des enfants, de se garer sur le grand parking pour libérer le petit en zone bleue.

Frank PONS annonce un projet en cours d'étude qui n'a pas encore été discuté en commission ; c'est la création d'un pédibus devant la maternelle jusqu'à la poste afin de rendre sûre l'entrée de la maternelle par la mise en place de potelets ou barrières ancrés au sol pour interdire toute intrusion de véhicules.

Gaële ANDRIEUX rajoute que les parents peuvent se garer derrière la mairie, cela permettrait de sécuriser et limiter ainsi le nombre de véhicules autour des écoles.

Daniel BENOIST explique que les potelets, ce n'est pas toujours « heureux » au bord de la voie publique, très rapidement ils sont tordus car les véhicules rentrent dedans.

Frank PONS précise que ces potelets ne seront pas au plus près de la bordure du trottoir côté voirie, ils seront plus en profondeur sur le trottoir pour éviter toute intrusion de véhicules qui prennent le bateau et viennent sur le trottoir.

Mme le Maire indique que malgré les blocs en béton mis derrière la mairie et tout le long de la voie douce, certains véhicules arrivent quand même à rentrer dedans. Par contre, on ne trouve plus de voitures garées devant le CCAS. C'est opérationnel.

Daniel BENOIST stipule que cela peut présenter certains soucis. C'est le cas dans la rue Maréchal Foch le soir, avec le soleil dans les yeux on a une mauvaise visibilité. De la même façon, quand on passe le long de la pizzeria au niveau de la halle, la terrasse prenant de plus en plus de place, ce n'est pas évident non plus. Il faut donc faire attention où sont installés les obstacles car la responsabilité de la commune pourrait à un certain moment être engagée.

Mme le Maire précise qu'elle a contacté la personne qui a heurté la jardinière avec sa voiture rue Maréchal Foch afin de lui proposer de faire un constat mais elle n'a pas souhaité.

- 4- Structuration des services techniques, ou en est la réflexion ?

Mme le Maire indique qu'il a été lancé une offre d'emploi pour un directeur des services techniques.

Daniel BENOIST demande à quelle date l'offre a été publiée.

Mme le Maire répond : vers le 15/08.

Daniel BENOIST demande pourquoi elle ne paraît pas sur le site de la ville.

Mme le Maire précise que cette annonce est publiée sur le site du centre de gestion et de la bourse de l'emploi. Elle explique que M. MUNZER ne souhaite plus travailler à Saint-Astier car il s'est rendu compte que cela lui faisait beaucoup trop de route 160 kms/jour. Elle regrette cette décision.

Daniel BENOIST demande à quelle date il doit arrêter.

Mme le Maire répond le 1^{er} octobre 2018.

Michel QUEILLE demande si c'est cela son problème.

Mme le Maire répond que c'est son argumentation. Il est muté dans une mairie très proche de la commune où il habite.

**-5- La CCIVS, a décidé de « déplacer » le directeur de la maison des jeunes
-Pourquoi une telle décision ?
-Etes-vous intervenue auprès de la CCIVS, pour vous opposer à cette
décision injuste pour l'agent concerné ? Décision qui par ailleurs
fragilise la maison des jeunes !**

Mme le Maire précise que jeudi prochain il y a un conseil communautaire c'est le moment de poser la question et indique qu'ils ont appris cette décision par une pétition qui tourne.

Daniel BENOIST souligne que ce qui est fort, c'est qu'aucun élu de la commune qui plus est élu communautaire, n'a été associé à ce genre de décision.

Mme le Maire répond que c'est ainsi pour toutes les décisions. « On est informé après que la décision soit prise. On nous met devant le fait accompli. »

Gaële ANDRIEUX explique qu'elle est allée en réunion. Et dit : « En fait on est convié après, la décision est déjà prise. »

Mme le Maire signale que pour la fermeture de la piscine cet été, Frank PONS l'a appris lors d'une réunion technique mais la décision était déjà prise. On n'a pas été associé non plus à cette décision. Cette fermeture avait été validée l'été dernier pour des raisons d'économies, mais il avait été précisé que c'était pour un été uniquement. Elle a eu l'occasion de le dire en réunion à Messieurs Jacques Ranoux - François Roussel - Patrick Gueysset - Jean Charles Marie - Jean Yves Rohart et Serge Faure.

Michel QUEILLE rétorque que ce sont des problèmes de communication entre la communauté de communes et la mairie de Saint- Astier.

Daniel BENOIST demande si Mme le Maire est intervenue.

Mme le Maire répond qu'elle a essayé mais n'a pu avoir personne. Par contre Bernard Léger est intervenu en réunion mardi matin mais elle n'a pas eu l'occasion de le voir depuis et ce soir il n'est pas là. Elle précise qu'elle a reçu Jonathan. Mme le Maire ajoute qu'en juin dernier, la maison des jeunes a présenté le travail réalisé sur l'addiction, sur les 45 invitations envoyées aux élus, seuls les élus de St Astier sont venus à cette présentation. Elle tient à souligner que ce n'est pas une question de communication.

Daniel BENOIST dit : « vous nous dites de monter au créneau montez-y aussi. »

Mme le Maire rétorque qu'elle ne leur a pas dit de monter au créneau mais précise que c'est une question communautaire. Aussi il faut la poser en conseil communautaire.

Michel QUEILLE dit : « vous êtes toujours la vice-présidente de l'administration générale. »

Mme le Maire répond : « vous me ressortez cela à chaque fois. »

Michel QUEILLE précise qu'il y a différents sons de cloches et dit : « quand on a des réunions spécifiques par exemple pour ce cas-là Mme Marty ne vient pas. »

Mme le Maire demande : « Pourquoi vous ne nous croyez pas ? »

Michel QUEILLE dit : « vous nous dites que vous n'êtes pas au courant mais de l'autre côté on nous dit Mme Marty ne vient pas aux réunions. »

Mme le Maire tient à préciser : « Ce soir se tient la commission des finances, j'ai reçu la convocation que vendredi dernier, c'est facile quand vous ne voulez pas faire venir les gens vous les prévenez 48 h avant .On va pouvoir dire encore que Mme Marty n'était pas à la commission finances. Je comprends que vous préféreriez les croire. Je respecte, c'est votre choix. »

Michel QUEILLE dit qu'il préférerait que tout le monde soit associé.

Daniel BENOIST explique que ce qui est grave c'est que c'est de l'humain et en plus il pense que la maison des jeunes va être grandement fragilisée.

Mme le Maire répond qu'effectivement c'est grave que ce soit de l'humain et malheureusement ce n'est pas le 1er cas. Elle précise qu'elle a clairement posé la question à la CCIVS à savoir s'ils avaient l'intention de fermer la maison des jeunes.

Daniel BENOIST dit : « ils ne vont pas vous dire oui. »

Mme le Maire dit : « En tout cas j'ai posé la question, si je ne pose pas la question demain vous serez peut être les premiers à me dire pourquoi je ne l'ai pas posée. »

Johnny VILAIN précise qu'il avait été évoqué en conseil communautaire le fait que la CCIVS voulait étendre sur toute la communauté de communes le système de la Maison des Jeunes et il leur avait été demandé si cela n'allait pas fragiliser Saint-Astier. Ils avaient répondu par la négative et voilà le résultat aujourd'hui.

Mme le Maire dit : « la politique est la suivante : on prend à la grosse commune pour redistribuer aux petites ».

Gaële ANDRIEUX précise que c'est ce qui s'est passé un peu pour les informaticiens, pour les animateurs sportifs et maintenant pour la Maison des Jeunes qui intéresse aussi les autres communes. Comme on est en communauté, il faut redistribuer. »

Daniel BENOIST dit : « que la maison des jeunes fasse des opérations sur d'autres communes pourquoi pas. »

Mme le Maire acquiesce.

Gaële ANDRIEUX est d'accord qu'ils fassent des interventions à Chantérac par exemple mais sans fermer Saint-Astier ou alors ils prévoient un transport afin que les enfants de Saint-Astier les accompagnent.

Mme le Maire précise que pour la fermeture de la piscine si on avait été prévenu avant peut être qu'on aurait pu s'organiser avec les mini-bus pour que les enfants aillent se baigner à Neuvic.

Daniel BENOIST précise que ce n'est pas à la commune de mettre en place les mini-bus mais à la communauté de communes.

Mme le Maire répond que s'ils ne peuvent pas le faire, il faut qu'on pense à notre population. Ce que l'on veut c'est apporter un service à la population.

Johnny VILAIN rappelle que c'est ce qui s'est passé à la gare. Pourquoi la commune a acheté les parkings : parce que la communauté de communes ne pouvait pas. Si la commune n'achetait pas les parkings, la communauté de communes ne faisait rien, ça ne passait pas dans les budgets. Aussi, la commune pour le bien être de tout le monde a investi un peu plus.

Daniel BENOIST explique que sur l'investissement cela peut se concevoir mais pas sur le fonctionnement il ne comprend pas et trouve que ce n'est pas acceptable.

Mme le Maire est d'accord avec ces dires.

Mme le Maire souligne que lors de la dernière réunion, les vice-présidents de la communauté de communes ont déclaré qu'ils souhaitaient plus d'agents des services techniques mis à disposition. « Il en est hors de question. Aujourd'hui, ils ont 4 agents à 100%. Ils ont retiré 2 agents qui avant réalisaient du travail intercommunautaire sur la commune. Ces 2 personnes aujourd'hui on ne les a plus pour faire le travail intercommunautaire. Derrière l'augmentation des mises à disposition il y aura forcément une augmentation des AC. Le budget, ne nous permettra alors plus d'embaucher. Résultat : au niveau des services techniques le travail sur la commune ne se fera pas. Par ailleurs ils font état de 9.000 m² de bâtiments sur la commune, alors qu'il y en a environ 6.000m² ; mais la commune est importante. Il y a beaucoup de bâtiments qui sont restés communaux et qu'il faut bien entretenir. Les mises à disposition supplémentaires, ce n'est pas uniquement pour travailler sur la commune, c'est pour partir sur l'ensemble de la C.C.I.V.S. « M. Roussel dit qu'il y a des employés de Neuvic qui viennent travailler sur ST ASTIER, mais on ne voit jamais personne sur la commune. »

Michel QUEILLE précise qu'il leur arrive d'intervenir au niveau des écoles.

Gaële ANDRIEUX répond par l'affirmative sur l'année dernière mais pas cette année.

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas d'inconvénients à ce que les agents qui sont 100% mairie travaillent sur la commune sur des compétences intercommunales.

Daniel BENOIST précise que sur le cas de la Maison des jeunes, il est reproché au directeur de ne pas avoir déployé de services de la maison des jeunes sur les autres communes. « Je suis désolé mais ce n'est pas de la compétence d'un agent mais de celle des élus. C'est à eux à organiser le déploiement de la maison des jeunes sur les autres communes. »

Mme le Maire est d'accord.

Daniel BENOIST dit : Ce n'est pas à lui de le faire, il doit être accompagné par les élus. Il n'a pas été accompagné. On ne peut pas laisser passer cela ; au prochain conseil communautaire, il faut monter au créneau. »

Mme le Maire répond : « Il n'y a pas de soucis. »

Daniel BENOIST dit : « j'espère bien. »

Mme le Maire précise que la même chose a été faite sur Neuvic avec l'agent qui s'occupait du PIJ. Les agents du service informatique, sont mis à disposition pour 50 % pour la communauté de communes. Aujourd'hui 90 % de leur temps est pour l'intercommunalité. « J'aimerais que de temps en temps, quand on vous dit quelque chose, vous me considérez dans mes propos. Quand il y a des réunions notamment le mardi matin où vous n'êtes pas convié donc vous n'y allez pas et c'est là que les choses se décident. Il est ensuite facile de vous dire : « mais elle ne vient jamais ». « Depuis le début j'ai demandé qu'on fasse un agenda électronique partagé afin de voir les disponibilités des uns et des autres. Je suis désolée, je ne peux pas me retourner en 48 h pour aller à une réunion. Ce n'est pas possible et c'est tout le temps comme cela mais il ne faut pas désespérer. »

-6- Droits de terrasse : ce sujet fait actuellement débat

Pouvez-vous nous rappeler la réglementation en cours dans ce domaine ?

Un contrôle est-il fait sur le respect des terrasses attribuées ?

Pouvons-nous avoir un bilan sur les contributions réglées par chaque bénéficiaire de terrasse ?

Martine HIVERT est étonnée car personne ne s'est plaint et demande qui les a sollicité, quel est le problème.

Daniel BENOIST demande des informations car il y a des propos, des sous-entendus qui circulent sur le net.

Martine HIVERT dit qu'elle a dû lire les mêmes torchons que lui car elle appelle cela des torchons. Elle va cependant leur donner les informations demandées mais précise qu'il n'y a pas lieu de débattre.

Daniel BENOIST dit : « on coupera d'autant plus court au débat si vous nous donnez les informations. Après les gens se tairont s'il n'y a plus rien à dire. »

Martine HIVERT répond : « les informations que je vais vous donner ce soir, vous les remettez sur les torchons pour que cela continue à circuler ».

Daniel BENOIST dit : « cela va dépendre de ce que vous allez nous donner ».

Frank PONS demande quels sont les sous-entendus ?

Daniel BENOIST indique qu'il semblerait qu'il y ait des personnes qui utilisent des emplacements de la voie publique sans avoir de droit de terrasse.

Mme le Maire demande que M. BENOIST lui donne des noms.

Daniel BENOIST précise qu'il y aurait un certain nombre de commerçants qui ne respecteraient pas les limites de leur terrasse et des propos seraient tenus disant que certains commerçants oublieraient de payer leur droit de terrasse.

Martine HIVERT donne lecture de la délibération en date du 6/04/2012 visée le 7/05/2012 par les services de la préfecture, relative à l'occupation du domaine public ; M. le Maire (M. MONMARSON) expose à l'assemblée que compte tenu de l'achèvement des travaux de rénovation du centre-ville et de la présence de terrasses sur le domaine public, il est proposé au regard de l'article L 2125.1 du Code général de la Propriété des personnes publiques la mise en place d'un droit de place de 1 € par mois et par m² à compter du 1^{er} juin 2012. Le recouvrement sera effectué par titres de recettes.

Au 1/01/2018, il y a :

- Restaurant la Palombière : 68.10 m²
- Restaurant Tan Dat : 39.16 m²
- Bar l'Envers du Décor : 25 m²
- Restaurant le Central : 56.50 m²
- Restaurant Pizza & Co : 40 m²
- Bar PMU le Vincennes : 38.69 m²
- Pizzeria l'Isle aux pizzas : 52.65 m²
- Restaurant aux Délices des Marronniers : 49.68 m²
- L'escadron de la Bière : 45 m²

Mme le Maire profite de ce débat pour interroger les élus sur la possibilité lors de grandes manifestations telles que le 14 juillet, la fête de la musique, etc..., lorsqu'il y a une extension de terrasse, de faire payer un supplément car actuellement c'est gratuit.

Daniel BENOIST précise que c'est ce que font certaines associations en demandant, quand il y a extension de terrasse, une participation aux frais d'organisation de la manifestation.

Mme le Maire dit que cela ne reviendrait pas aux associations mais à la commune et demande ce qu'en pensent les élus de l'opposition.

Daniel BENOIST pense qu'il faut déjà faire respecter les terrasses qui sont attribuées, celles qui ont été citées.

Mme le Maire précise que c'est déjà le cas.

Martine HIVERT demande pourquoi il y a polémique ? Car c'est réglé il n'y a pas de retard ; et peut donner les montants exacts du 1/07/2018 au 31/12/2018.

Mme le Maire propose aux élus de réfléchir en commission à cette question.

Daniel BENOIST souligne que ce n'était pas l'objet de leur question. Il pense que les commerçants ont besoin d'être aidés pas forcément d'être taxés, surtout s'ils sont à jour et qu'ils utilisent largement leur terrasse.

Frank PONS trouve étonnant que M. BENOIST puisse dire cela puisque qu'il vient de préciser que certaines associations se font payer pour avoir une rétribution pour faciliter l'organisation de leur manifestation.

-7- Est-il prévu un fléchage pour réguler la circulation, place du général DE GAULLE ?

Frank PONS précise que ce n'est pas prévu pour l'instant, et demande pourquoi cette question ? Ce sont des entrées et sorties de parking de part et autre des rues Germain Martin et Amiral Courbet. C'est dommage de mettre en place un fléchage au sol sachant qu'il n'y a rien d'obligatoire sur l'instruction interministérielle. Et signale que malgré la signalisation en place certains ne la respectent pas.

Daniel BENOIST répond qu'on n'évitera pas les incivilités. Et indique que des personnes s'interrogent s'ils peuvent repartir à droite.

Frank PONS rétorque qu'il n'y a pas à s'interroger dès lors qu'il n'y a pas de signalisation horizontale.

Mme le Maire précise que dans une zone 20 on a plus obligation de matérialiser au sol.

Daniel BENOIST demande ce qui va être en zone 20 ?

Mme le Maire précise le centre-ville.

Frank PONS énonce quelques rues du centre bourg qui seront en zone 20 : rue Amiral Courbet – Rue Maréchal Foch - Rue Alexis Maréchal – Rue Emile Zola .

Joëlle LAGORCE signale que les allées du parking de la place du G. de Gaulle permettent une circulation à double sens par contre le parking devant le crédit agricole c'est plus ennuyeux si on le prend en sens inverse, là un sens de circulation serait nécessaire.

Franck PONS répond qu'effectivement on pourrait prévoir la mise en place d'un sens unique ; une entrée et une sortie mais rappelle qu'il y a une réflexion dans le cadre du pédibus ; le projet de voie piétonne pour les enfants irait jusqu'à ce parking.

-8- Rentrée scolaire : Pouvons-nous avoir une situation de la rentrée dans les écoles de la commune ?

Gaële ANDRIEUX précise que la rentrée s'est faite avec une légère baisse d'effectifs : pour Gimel – 5 élèves par rapport à l'année dernière, Mounet Sully – 2 élèves cela se maintient, la maternelle – 8 par rapport à l'année dernière. Il faut savoir qu'il y a eu une perte de 30 élèves entre 2016 et 2017, ce qui a entraîné une fermeture de classe

à la maternelle. Certain serait peut être tenté de dire que la mairie n'a rien fait. Mais cette fermeture a fait l'objet d'une discussion en conseil d'école avec les parents d'élèves et la directrice mais au vu des chiffres 30 élèves en moins, la fermeture était évidente. Malgré la suppression de classe les effectifs sont de 22 à 26 par classe ce qui est encore confortable.

Daniel BENOIST demande la fermeture de combien de classe ?

Gaële ANDRIEUX répond que la fermeture est d'une classe en maternelle. L'année dernière, c'était une perte de 30 élèves, cette année il y a encore une baisse. Il a été décidé avec les parents d'élèves de ne pas faire de manifestation pour cette fermeture compte tenu de la perte (30 élèves en moins). Sur Mounet Sully, il y avait eu une menace de fermeture qui n'était pas justifiée aussi une manifestation avait été organisée.

Mme le Maire souligne que sur la Dordogne pour la rentrée 2018 c'est 450 élèves en moins sur le primaire.

Gaële ANDRIEUX précise que c'est régulier de perdre des élèves depuis quelques années. Il y a eu un gros trou en maternelle l'année dernière et du coup ça n'a pas pu passer. Rappelle qu'il y a des familles qui s'installent, qu'on ne perd pas en nombre d'habitants. Mais ce ne sont pas des familles avec des enfants scolarisés en maternelle qui arrivent. Il y a eu des arrivées en primaire mais pas forcément en maternelle.

-9- Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons signalé un souci de visibilité et donc de sécurité à l'intersection entre la rue Richelieu et le boulevard. Vous deviez vous rendre sur place, quelle suite pensez-vous donner ?

Frank PONS répond qu'une entreprise a été retenue pour entretenir les boulevards. Il a pour consigne de vérifier les différentes intersections sur la commune. Il a déjà débuté ses interventions : rue Marcel Pagnol - rue Michel Baroin - rue Richelieu, c'est en cours. Il intervient tous les mois. Sa prochaine intervention est prévue la semaine prochaine. On va faire attention que ce soit fait sur ce secteur.

Mme le Maire souhaite revenir sur Mounet Sully concernant le remplaçant qui part à la fin du mois.

Michel QUEILLE dit : « le remplaçant qui est remplacé »

Mme le Maire indique que cette personne va être remplacée par un contractuel mais ne sait pas quand celui-ci doit arriver.

Michel QUEILLE précise que c'est au 1^{er} octobre.

Mme le Maire précise que M. Allard était en poste de remplacement. C'est vrai que pour les petits ce n'est pas très confortable.

Michel QUEILLE précise que c'est dommage car il avait pris la classe en main. On lui avait pourtant signifié qu'il resterait cette année.

Gaële ANDRIEUX demande qui lui avait signifié, l'inspection ?

Michel QUEILLE confirme.

Mme le Maire est étonnée car M. Gutkowski lui a dit qu'il n'avait rien signifié, que M. Allard avait un poste de remplacement.

Michel QUEILLE rétorque que c'est ce que M Allard leur a dit.

Mme le Maire demande s'il avait reçu un écrit.

Michel QUEILLE indique qu'il va partir. C'est une dame qui va le remplacer. Elle en a informé la directrice, cette dernière ainsi que M. Allard n'étant pas avisés. Cela fait partie des dysfonctionnements en termes de communication. C'est dommage. Les parents d'élèves ont interpellé l'Inspection Académique par courrier avec une demande de rendez-vous mais à ce jour ils n'ont rien reçu. De toute façon, il leur a été répondu que le comité paritaire est passé, aussi c'est compliqué de revenir dessus.

Mme le Maire souligne que M. Gutkowski se tient à la disposition des parents d'élèves qui souhaitent le voir.

Michel QUEILLE indique qu'ils ont essayé de l'appeler mais n'ont pas pu l'avoir, aussi c'est un collègue à lui qui leur a donné des explications.

Mme le Maire précise que les travaux du village associatif ont commencé et ceux des tribunes de Gimel prochainement.

Elle donne également les dates de différents évènements :

- demain à 17 h signature de la charte de jumelage en présence d'une délégation italienne et du Maire D'Annone Veneto, du secrétaire général de la préfecture et d'autres personnalités ;
- à 18 h 30 inauguration du square avec Mme la Préfète ;
- samedi ouverture de la saison culturelle en présence de la délégation italienne ;
- le comice agricole dimanche, le concours de labour est à la Chapelle Gonaguet aux « Blanchoux » à partir de 9h00 ;
- Lundi à partir de 10h30 au centre culturel de Neuvic, lancement de l'étude réalisée par le Pays de l'Isle sur le dynamisme et la commercialité des centres bourg et des marchés ;
- réunion sur le SCOT le 1^{er}/10 à St Léon sur l'Isle ;

Michel QUEILLE demande pour les travaux de Gimel, de quoi il s'agit ?

Mme le Maire indique qu'il s'agit des vestiaires.

Frank PONS précise qu'une consultation va être lancée prochainement sur les entreprises intervenantes sur les vestiaires.

Daniel BENOIST demande où en est le PLUi.

Mme le Maire répond que les réunions reprennent. Il semblerait qu'il y ait une réunion mercredi prochain.

La séance est achevée à 20h 30